

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 V 76 Vœu relatif à l'insertion du service de transport « Imagin'R » dans la carte étudiant.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la grande majorité des étudiants (84 %) utilise les transports en commun pour se rendre sur leur lieu d'études et que leur temps de transport entre le domicile et le lieu d'études est d'au moins une demi heure pour 67 % d'entre eux ;

Considérant que les étudiants sont un public privilégié de la carte « Imagin'R » ;

Considérant que la carte étudiant unique « Etudiant de Paris et d'Ile-de-France » développée dans le cadre du programme Université Numérique Paris - Ile-de-France (UNPIDF) est aujourd'hui détenue par près de 250.000 étudiants inscrits dans 20 établissements d'enseignement supérieur franciliens ;

Considérant que la mise à disposition sur une même carte des service « Imagin'R » et de la carte étudiant unique permettrait aux étudiants d'accéder plus facilement aux transports franciliens et de diminuer le nombre de cartes dont ils disposent ;

Considérant qu'Etudiant de Paris - le Conseil a proposé, lors de son cycle de travail 2011-2012 consacré aux temps étudiants, que les étudiants franciliens disposent sur une seule et même carte des fonctionnalités de la carte « Imagin'R » et de celles de la carte étudiant unique ;

Considérant que cette proposition a été reprise dans les conclusions de la mission « Grand Quartier Latin : rendre visible le campus parisien » remise à la Ville de Paris le 10 avril 2012 ;

Considérant que cette proposition a également été formulée par M. Jean-Pierre CAFFET dans son rapport de mission relatif à la « Métropolisation des politiques publiques parisiennes et gouvernance francilienne » de juillet 2011 ;

Considérant qu'un travail préliminaire entre l'UNPIDF, le STIF et la RATP a déjà été engagé sur la mise en place d'une carte « passe sans contact » compatible avec la technologie utilisée par les services publics de transports en Ile-de-France ;

Considérant que l'UNPIDF et la Ville de Paris approuvent le fait qu'une face entière de la carte étudiant unique soit réservée à « Imagin'R » pour lui préserver une forte visibilité ;

Considérant, enfin, que cette carte unique pourrait avoir également vocation à accueillir les abonnements Vélib' et Autolib' pour développer encore les possibilités offertes par ce support en matière de mobilité ;

C'est pourquoi, sur la proposition de Mme Sandrine CHARNOZ et des élus du Groupe Socialiste, Radical de gauche et Apparentés,

Emet le vœu :

Que le Maire de Paris demande au STIF de reprendre le travail engagé avec l'UNPIDF et les collectivités locales intéressées sur la mise à disposition des services de la carte « Imagin'R » sur la carte étudiant unique et qu'une attention particulière soit portée sur les questions de services après vente et de sécurisation des paiements.